

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires Service Administratif et Gestion Active du Patrimoine 58039 NEVERS CEDEX



DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

ELEVE OU ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

ETABLISSEMENT ACTUEL :

ORGANISATEUR ACTUEL :

ELEVE

NOM

Prénom

Date de naissance Sexe

Adresse

Code postal Commune

REPRESENTANT LEGAL (adresse de facturation)

Père Mère Famille d'accueil Tuteur légal Association

NOM Prénom

Adresse (si différente)

Code postal Commune

N° téléphone fixe * N° téléphone portable *

* Champs obligatoires

E mail :

GARDE ALTERNEE (coordonnées second foyer) si besoin d'un transport

Père Mère

NOM Prénom

Adresse

Code postal Commune

N° téléphone fixe * N° téléphone portable *

* Champs obligatoires

E mail :

SCOLARITE PREVUE EN 2018 - 2019 (Cochez la ou les case(s) correspondante(s))

Nom de l'établissement prévu :

Adresse de l'établissement :

Régime de l'élève : Demi-pensionnaire Interne

Classe suivie en 2018-2019 : ULIS (Ecole) : CP CE1 CE2 CM1 CM2

ULIS (Collège) : 6e 5e 4e 3e LYCEE : 2nde 1ere Terminale

SEGPA : 6e 5e 4e 3e AUTRES (à préciser)

Tournez la page, SVP

Jour d'utilisation du service	Lundi //		Mardi //		Mercredi //		Jeudi //		Vendredi //	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Horaires de classe										


Observations complémentaires à la mise en place du transport :

Attention ! Toute demande de prise en charge ou de dépose à une autre adresse devra être adressée au Conseil départemental par écrit avec justificatif pour avis. Le Département se réservant le droit de refuser toute demande modifiant le parcours du circuit.

L'élève bénéficie-t-il d'un auxiliaire de vie scolaire individuel ? Oui Non

MATERIEL UTILISE

- Aucun
- Déambulateur Coque Béquilles
- Appareillage (à préciser)
- Fauteuil : Electrique Manuel Pliable

 Le conducteur n'est pas habilité à assurer le transfert.

Renseignements utiles pour faciliter le transport de l'élève :

.....

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Une copie de la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés (C.D.A.P.H.), délivrée par la MDPH est obligatoire pour l'instruction du dossier.

La famille se doit d'avertir impérativement par courrier ou courriel le Conseil départemental de la Nièvre minimum deux semaines à l'avance pour les modifications suivantes : Déménagement, placement, changement d'établissement, absences prévues (hospitalisation), arrêt de prise en charge.

Les stages : il peut être mis en place un transport sous certaines conditions (anticipation suffisante de la demande, transmission de la convention de stage, non bouleversement du trajet existant).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Mme Agnès FOULATIER : agnes.foulatier@nievre.fr – 03.86.61.87.08 ou transportadapté@nievre.fr

PARTICIPATION FINANCIERE

- // Taux d'incapacité inférieur à 80 % : 72 €
- // Taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % : gratuité

Ne pas joindre de paiement à cet imprimé : après acceptation de votre demande de transport par le Conseil départemental, vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer qui sera à payer auprès de la Paierie départementale.

⇒ **Aucun transport demandé directement par vos soins auprès d'une société ne sera remboursé.**

Je (nous) soussigné (s) Monsieur

Madame

Responsable (s) légal (légaux) de l'élève ou l'élève lui-même s'il est majeur, certifie(nt) sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

A, le Signature du représentant légal